

**COMMUNIQUÉ A L'ATTENTION DES PARENTS  
QUI SONT INDISPENSABLES A LA GESTION  
DE LA CRISE SANITAIRE**

**Remplace et annule  
le communiqué du 16 mars**

**EPIDEMIE COVID-19  
ORGANISATION D'UN SERVICE MINIMUM  
POUR LES ENFANTS DE 0-3 ANS  
ET  
LES ENFANTS SCOLARISES EN PRIMAIRE**

Chers parents,

Suite aux dernières directives gouvernementales et du Département, au sujet des mesures en lien avec le COVID 19, la Communauté de Communes prend de nouvelles dispositions dans le cadre de cette crise sanitaire pour appliquer les préconisations et s'inscrire dans la logique de prévention assignée aux scolaires et extra-scolaires.

Comme vous en avez été informés précédemment, depuis le 16 mars 2020, les écoles et services aux scolaires (périscolaires, extrascolaires (3-11 ans et ados) et multi-accueil) sont fermés.

**Afin d'assurer un service minimum pour les parents indispensables à la crise sanitaire (cf. tableau dernière page), voici les services mis en place à compter de ce lundi 23 mars 2020, compte tenu de la disponibilité de nos agents.**

## A/ Pour les enfants de 0-3 ans, différents modes d'accueil seront proposés :

### Pour bénéficier de place(s), il faudra justifier des faits suivants :

- Je suis domicilié(e) dans une commune de la CCOM

**Et**

- Je suis un personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et je suis réquisitionné(e) par mon employeur

**Et**

- Mon(ma) conjoint(e) est également réquisitionné(e) par son employeur et ne peut assurer la garde à domicile

**Et**

- Je dispose des justificatifs attestant de ma réquisition et de celle de mon conjoint.

**1/ Le multi accueil de Velars sur Ouche.** Il sera ouvert à compter du lundi 23 mars **de 7h30 à 18h30, du lundi au dimanche.**  
Sa capacité sera limitée à **5 places.**

Pour réserver les temps d'accueil, contactez le multi accueil :

Par mail : [multiaccueil@ouche-montagne.fr](mailto:multiaccueil@ouche-montagne.fr) (24h/24)

Par tél : 03.80.76.00.85 (entre 7h30 et 18h30 à compter du 23 mars 2020).

Penser à préciser : l'âge (en mois) de votre jeune enfant, les jours et horaires d'accueil souhaités.

Le multi accueil fournira les couches, mais ne fournira pas les repas/goûter et le lait infantile.

**2/ D'autres possibilités de garde vous seront proposées via le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) de la CAF.** Ce site vous permet d'enregistrer vos besoins :

The image shows a screenshot of the website [monenfant.fr](http://monenfant.fr). At the top, there is a navigation bar with a home icon, a search icon, and several menu items: 'Qui sommes-nous?', 'Que propose ce portail?', 'Comment nous contacter?', 'JE SUIS UN PARENT', and 'JE SUIS UN PROFESSIONNEL'. Below this is a blue banner with the logo 'monenfant.fr' and the tagline 'Vous accompagner dans votre vie de parent'. The main content area features a large photograph of two young children looking out over a green landscape. Below the photo are four buttons: 'DEVENIR PARENTS', 'ÉLEVER SON ENFANT', 'ACCOMPAGNER SON ADOLESCENT', and 'UN CHANGEMENT DANS LA FAMILLE'. A red arrow points from the 'JE SUIS UN PARENT' button to a red-bordered box on the right containing the text 'En cliquant ICI'.

**3/ Les animatrices des Relais Petite Enfance** de la CCOM pourront vous orienter auprès d'assistants maternels présents sur notre territoire et susceptibles d'avoir des places d'accueil. Pour les contacter :

RPE Mâlain : 06.18.13.63.00, [rpe.malain@ouche-montagne.fr](mailto:rpe.malain@ouche-montagne.fr)

RPE Sombornon : [rpe.sombornon@ouche-montagne.fr](mailto:rpe.sombornon@ouche-montagne.fr)

**B/ Pour les enfants scolarisés en primaire, un seul lieu d'accueil sera organisé : MALAIN (école et périscolaire)**

**Pour bénéficier de place(s), il faudra justifier des faits suivants :**

- Je suis domicilié(e) dans une commune qui est rattachée aux écoles présentes sur la CCOM

**Et**

- Mon enfant(mes enfants) est(sont) scolarisé(s) dans l'une des écoles de la CCOM

**Et**

- Je suis un personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et je suis réquisitionné(e) par mon employeur

**Et**

- Mon(ma) conjoint(e) est également réquisitionné(e) par son employeur et ne peut assurer la garde à domicile

**Et**

- Je dispose des justificatifs attestant de ma réquisition et de celle de mon conjoint.

**A compter du 23 mars 2020, l'ensemble des enfants scolarisés en primaire sur la CCOM iront à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Mâlain. C'est pourquoi, l'accueil périscolaire sera également réalisé à Mâlain.**

**L'accueil périscolaire sera ouvert (comme l'école) du lundi au dimanche inclus.**

Pour réserver les temps d'accueil, contactez la directrice du périscolaire :

Par mail : [peri.malain@ouche-montagne.fr](mailto:peri.malain@ouche-montagne.fr)

Par tél : 06.32.66.09.22 ou 06.48.74.91.62

Penser à préciser : la classe de votre enfant, les jours et horaires d'accueil souhaités (matin/midi/soir).

Le périscolaire ne fournira pas les repas et les goûters.

Comptant sur votre compréhension, veuillez-agréer, chers parents, nos sincères salutations.

**Le Président de la CCOM**



**Patrick SEGUIN**

**La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
en charge de l'Animation Sociale**



**Christiane LEGENDRE**

## Annexe n° 1 : Liste des professionnels prioritaires pour la garde d'enfants

<p style="text-align: center;"><b>Services de l'Etat (central et déconcentré)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie</li><li>- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Professionnels de santé libéraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Médecins</li><li>- Sages-femmes</li><li>- Infirmières</li><li>- Ambulanciers</li><li>- Pharmaciens</li><li>- Biologistes</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Tous les Personnels des établissements de santé</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- EHPAD et EHPA (personnes âgées)</li><li>- Etablissements pour personnes handicapées</li><li>- Services d'aide à domicile</li><li>- Services infirmiers d'aide à domicile</li><li>- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé</li><li>- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus</li><li>- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts</li></ul>